



Institut Régional de Formation des Ambulanciers

CHRU NANCY- Pôle Ressources Humaines et affaires sociales

PRESENTATION IRFA et PROJET PEDAGOGIQUE

Préambule

Le programme de formation d'ambulancier a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil professionnel en meilleure adéquation avec les fonctions actuelles de l'ambulancier et l'évolution du métier.

Il s'agit, pour l'élève, d'acquérir les compétences permettant d'assurer la prise en charge globale des personnes, en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier, extrahospitalier ou libéral ; cela afin d'être apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe, en prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique et/ou psychologique.

Les rôles des Instituts de formation et le programme de formation sont régis par l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié par l'arrêté du 15 mars 2010, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

Forts de notre capacité d'adaptation, et de notre volonté d'optimiser la qualité de la formation, nous nous efforçons de satisfaire ce besoin en compétences, et de nous soumettre au plus près à la réalité du terrain avec l'exigence nécessaire pour la reconnaissance de cette profession.

Devant les changements fondamentaux intervenus dans cette profession et l'implication nécessaire de tous les professionnels de terrain, il nous est apparu important de formaliser notre projet pédagogique et le soumettre à la lecture de nos différents partenaires.

L'équipe pédagogique.

1. Présentation de l'institut de formation.

1.1. Composition de l'équipe

1.2. Les locaux

1.3. Le matériel

2. La profession

2.1. Définition

2.2. Contexte

2.3. Exigences professionnelles

3. L'élève

4. La formation

4.1. Finalités

4.2. Valeurs et principes

4.3. Organisation général.....11

5. Les objectifs généraux et opérationnels

6. Dispositif d'apprentissage

7. L'évaluation des élèves.

7.1. Evaluation des stages cliniques

8. Evaluation de la qualité de la formation.

8.1. Evaluation auprès des élèves.

8.2. Evaluation auprès des professionnels.

Annexes :

Planning formation.....	17
Plans IRFA 2 ^{ème} -3 ^{ème} -sous-sol.....	18
Budget prévisionnel.....	21
Attestation d'assurance	22
Commission sécurité.....	23
CV personnel IRFA.....	24
Mail envoyé aux 51 entreprises de transport sanitaire (2 réponses !).....	29

1. Présentation de l'Institut Régional de Formation des Ambulanciers.

1.1. Composition de l'Equipe.

L'IRFA du CHU de Nancy est dirigée par une Directrice, Cadre Supérieur de Santé (cf. CV). Il est assisté dans sa fonction d'un conseiller scientifique, Docteur en Médecine en exercice au SAMU 54, d'2 ETP Infirmières Enseignantes permanentes, d'un ETP Enseignant Ambulancier et d'1,5 ETP secrétaire., ainsi qu'environ une trentaine de formateurs vacataires.

Directrice Cadre Supérieur de santé	Sabine LARDIN	03.83.85.25.66	s.lardin@chru-nancy.fr
IDE Enseignantes permanentes	Christine LACAQUE	03.83.85.25.65.	c.lacaque@chru-nancy.fr
	Nathalie KUBLER	03.83.85.24.90	n.kubler@chru-nancy.fr ;
DEA Enseignant permanent	Laurent BOULOGNE	03.83.85.24.91	l.boulogne@chru-nancy.fr ;
Formateurs vacataires experts	Médecin, psychologue, IDE, association de malades, kiné, ergo, chefs d'entreprises....		
Secrétaires	Céline MICHEL	03.83.85.25.69	ce.michel@chru-nancy.fr
	Marie-FLEUR PARATAYEN	03.83.85.25.70.	M.PARATEYEN@chru-nancy.fr irfa@chru-nancy.fr

L'Institut forme deux sessions de 50 ambulanciers maximum : une session en février et une en août en cursus standard.

Une session par alternance pourrait être envisagée sur le même site (formation théorique et clinique) du janvier à octobre

Depuis janvier 2011 suite aux demandes du conseil régional et en réponse au choix du directeur, l'institut accueille 3 sessions d'auxiliaires ambulanciers par an de 30 participants.

Cependant, une suspension de ces formations auxiliaires pendant la durée de la session DEA conjoncturelle de 20 places est envisagée si le projet aboutit en 2018

1.2 Les locaux.

Les locaux sont situés à la tour Marcel Brot au : 1 rue Joseph Cugnot CO 60034 54035 NANCY cedex

Accès facile (cf. plan) et stationnement facilités (parking 100 emplacements)

Ils occupent : le sous-sol, les 2^e et 3^e étages de cette tour. (cf. : annexe 1, plan des locaux)

SALLES	SURFACES m2		capacités	POINT EAU	PARTICULARITES
REZ DE CHAUSSE					
AMPHI	462.21		250	non	
2 ^{ème} étage					
201	45.66	TP	12	non	2 ouvertures Placards incorporés
203	47.99	TP	12	non	Placards incorporés
209	29.22	TD-REUNION	15	non	Salle avec 3 ordinateurs (étudiants)
206	13.62	Salle détente accueil		non	Point eau = WC ! Placards incorporés
204-205-210-211-212	15	BUREAUX FORMATEUR			
202	14.54	Réserve-archivé			
3 ^{ème} étage					
301-302	88.47	Salles cours	60	non	Porte coupe-feu entre les 2
304	35.36	TP	12	oui	Placards incorporés
305	43.32	TP	15	oui	Placards incorporés
306	38.17	TP	12	oui	Placards incorporés
307	41.08	TP	15	oui	Placards incorporés
308	43.57	Salle détente		oui	Placards incorporés
303	23.44	réserve		oui	
SOUS-SOL					
S18	68.02	TP (salle op)	40		
S17	39.90	TD	20	oui	
S10	39.78	TP	20		

Mutualisé avec instituts et écoles CHRU

On y trouve des **salles d'enseignement théorique (301.302), d'enseignement pratique d'urgence, d'enseignement pratique de risque Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique et une salle reproduisant une chaîne de décontamination et de reconditionnement au sous-sol (S04 et S03) mais également une salle permettant de faire des séances de simulation avec salle de briefing – débriefing attenante**

Les bureaux de l'équipe pédagogique, du secrétariat et de la Direction, situés au deuxième permettant un accueil et une écoute active des élèves, ainsi qu'une optimisation de l'organisation et une réactivité en interne.

Un Centre de documentation, une salle informatique, une reprographie, une salle de détente des élèves, des salles de stockage, d'archivage, complètent ces locaux d'accueil et d'enseignement, ainsi qu'un self pour le personnel et les étudiants.

1.3. Le matériel

Equipement pour toutes les salles de TP (4 salles + mutualisation avec les autres instituts)

Chaque salle de TP est équipée de façon identique

- De sacs d'intervention en urgence (Mise en situation professionnelle réelle)
- Matériel divers destiné à la mise en œuvre de cas de mises en situations professionnelles et d'urgences, consommables.
- outils pédagogiques : 1 rétroprojecteur à lampe + 1 paperboard + 1 tableau « Velléda » + 1 PC + 1 vidéoprojecteur au plafond + télécommande.

❖ *1 grande table + 19 chaises*

- outils de démonstration :

- ✓ 1 lit médicalisé
- ✓ 1 Matelas Immobilisation à Dépression et 1 pompe
- ✓ 1 brancard
- ✓ 1 brancard cuiller
- ✓ 1 chaise portoir
- ✓ 1 fauteuil
- ✓ 1 fauteuil roulant
- ✓ 1 plan dur + immobilisateur de tête
- ✓ 1 table d'examen de couleur verte
- ✓ 5 colliers cervicaux de différentes tailles
- ✓ Attelles à dépression MS + MI + à main
- ✓ Attelles aluforme MI + MS
- ✓ BAVU adulte +enfant + pédiatrique
- ✓ 1 obus d'O2 vide

- ✓ 1 mannequin adulte + 1 enfant + 1 nourrisson
- ✓ 1 tapis de sol
- ✓ 1 DAE de formation + 1 Lifepak
- ✓ 1 coupe de tête + classeur de transparents + 8 adresses
- ✓ 1 chariot d'urgence + 1 scope + E.C.G

Equipement pour toutes les salles de cours (60 places assises)

Outils pédagogiques : 1 rétro à lampe + 1 paperboard + 1 tableau « Velléda » + 1 meuble pour ordi avec sono + 1 vidéo projecteur + 1 squelette + 2 écorchés + 14 Planches d'anatomie du corps humain

32 ables + 1 table bureau + 1 fauteuil de bureau réglable + 60 chaises

Ordinateurs portables et vidéo projecteurs, sonorisation dans chaque salle, rétroprojecteur (à la demande)

A noter qu'il existe un ensemble de matériel onéreux en partage : pantalon anti choc, KED, Attelle de donway, scopes multiparamétrique, tensiomètres automatiques, oxymètres de pouls, défibrillateurs opérationnels, ...

Une salle du troisième étage a été équipée d'un **simulateur de réanimation (adulte et enfant)**. et pouvant être mis à disposition pour les élèves ambulanciers. Cette salle est équipée en plus de têtes d'intubation, de bras de perfusion, de substances médicamenteuses fictives. Elle est donc plus destinée à l'enseignement d'urgence médicalisée et s'adresse à un public varié du secouriste au médecin. Elle sert également à mettre en condition réelle la prise en charge et le **transport d'un patient « pluri-technique »**

ARMOIRE ERGO/TRAUMATO :

- ✓ 10 Tapis de sol
- ✓ 2 gueuses
- ✓ déambulateurs
- ✓ 1 jeu de cannes + 3 cannes simples de marche
- ✓ écharpes ≈ 100
- ✓ 4 casques de moto
- ✓ Diverses attelles : à dépression: 1 Mbrc < 1 mbrc > et 5 attelles aluformes usagées
- ✓ 1 corset
- ✓ colliers cervicaux de différentes tailles:
 - 19 Stilneck ;
 - 2 short ;
 - 1 tall ;

- 2 régular
- + Colliers en mousse (8 usagées + 3 neufs)
- ✓ 2 housses de portage
- ✓ Sangles sans clip
- ✓ 1 glide bord appelé « banane »
- ✓ 1 planche de transfert « easy glide »

Matériel informatique :

- 1 salle informatique avec 30 postes (à mutualiser avec les instituts et écoles du CHRU)

Matériel pédagogique spécifique

- **mémo « règles d'hygiène » ambulancier PRO** – Publication par l'IRFA NANCY (Éditions Foucher), 2016
- **SIMULATEUR ET BRAS et TENSION**
- **lits médicalisés électriques**
- **Lève –malade** (partenariat avec école ergothérapeute)
- **Ambulance médicalisée** pour adaptation des pratiques et mises en situation professionnelle (Don réalisé par l'**ATSU 88**) le 09-06-2017
- **logiciel dernière génération « code de la route » (module 6)** en partenariat avec auto-école
- **« surewash »** (unité de formation et d'évaluation offrant une solution mobile de formation interactive et flexible à l'**hygiène des mains** qui forme à la technique de désinfection des mains recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Mise à disposition par APFORIASSE (association pour la prévention et la recherche sur les infections associées aux soins du grand Est) et ARLIN Lorraine (**module 3**)

2. La profession

2.1. Définition

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure les transports sanitaires de malades, blessés ou parturiente, de jour comme de nuit, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, vers les hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, maisons de retraite, maternité, pour des raisons de soins ou de diagnosticou raccompagne les bénéficiaires de soins à leur domicile, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés.

La surveillance et la manutention de la personne transportée sont assurées par deux personnes à bord du véhicule, dont une au moins titulaire du diplôme d'ambulancier.

Le rôle de l'ambulancier n'est pas uniquement lié à la conduite du véhicule. Il doit être capable de

- faire un bilan sur les lieux de son intervention et durant les transferts afin d'évaluer les besoins spécifiques à employer ou les avis à demander (au centre 15 notamment).
- porter secours en première intention ou de s'intégrer à un dispositif de secours existant.
- surveiller l'état du malade ou blessé qui lui a été confié, de réagir à une évolution durant le transport.

L'ambulancier est également responsable de l'entretien de son ambulance en ce qui concerne l'hygiène, la vérification du matériel embarqué, son inventaire quotidien et le réapprovisionnement, des niveaux essentiels de sécurité tels : pression des pneus, huile, carburant, ...

2.2. Contexte

L'institut régional des ambulanciers délivre une formation conduisant au diplôme d'état d'ambulanciers.

Le programme de formation d'ambulancier a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil professionnel en meilleure adéquation avec les fonctions actuelles de ***l'ambulancier***.

Il s'agit, pour l'élève, d'acquérir les compétences permettant d'assurer la prise en charge globale des personnes, en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier, extrahospitalier ou libéral ; cela afin d'être apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe, en prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique et/ou psychologique.

Devant les changements fondamentaux intervenus dans cette profession et l'implication nécessaire de tous les professionnels de terrain, il nous est apparu important de formaliser notre projet pédagogique et le soumettre à la lecture de nos différents partenaires.

Les différents enseignements de la formation visent à la construction de l'identité professionnelle du futur ambulancier, à développer son potentiel et ses compétences, à l'acquisition d'outils de travail, de connaissances théoriques et d'esprit d'ouverture requis pour mener à bien sa future fonction.

L'exigence, toujours croissante, de qualité en matière de santé s'applique aussi en matière de transport de patients. Elle nécessite un personnel formé, impliqué dans sa mission, s'intéressant aux nouveautés de sa profession et capable de répondre pleinement et avec compétences à toutes les missions requises par sa fonction. **(prise en charge bariatrique, pédiatrique, personnes agitées, âgées, en fin de vie, en état d'urgence vitale, pluritechniquée....)**

2.3. Exigences professionnelles

L'ambulancier est un acteur fondamental dans la prise en charge de la personne soignée tant en milieu hospitalier, qu'extrahospitalier.

L'exercice de cette profession nécessite tout d'abord des **compétences physiques** (contraintes posturales en lien avec la manutention des patients et rythme de travail week-end, nuits...) ainsi que des **prédispositions psychologiques** (confrontation quotidienne avec la maladie, la mort, la violence...).

L'IRFA valorise la collaboration et la participation avec les partenaires du terrain et les experts de chaque domaines enseignés, afin de maintenir et de réajuster si nécessaire les besoins réels de ces professionnels du transport sanitaire..

Sur prescription médicale, ils effectuent des transports de patient dont ils ont la **pleine responsabilité** ; ceci dans des contextes variés et face à des clients multiples.

L'ambulancier doit donc être un professionnel disponible et polyvalent mais aussi réactif et calme. Investi par sa mission, il aura à cœur de maintenir son niveau de connaissances et de faire évoluer ses pratiques comme la loi le lui impose.

3. L'élève

La démarche de formation de l'élève ambulancier s'inscrit dans une histoire et dans un projet. Cette démarche va l'amener à confronter ses représentations aux réalités professionnelles et à se questionner.

La formation de l'ambulancier est donc une formation en alternance entre l'Institut qui lui permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques, l'entreprise et le lieu de stage ou il va confronter ses connaissances et compétences à la réalité du terrain ; et, par conséquence, en fonction de sa personnalité, construire le professionnel qu'il sera demain.

4. La formation

4.1. Finalités

La formation des ambulanciers a pour finalité de permettre au futur professionnel une prise en charge humanisée et sûre dans le respect des règles éthiques et juridiques, assumant pleinement ce rôle d'interface entre les différents professionnels concernés par la prise en soins d'un patient.

4.2. Valeurs et principes

L'intégrité englobe des notions comme l'équité, l'honnêteté, la rigueur professionnelle mais aussi personnelle.

Le respect des règles éthiques et déontologiques avec lequel les soins doivent s'effectuer. La dignité de la personne, que ce soit dans la relation de soin ou dans toute autre situation de travail, se doit d'être préservée.

Les principes pédagogiques développés par l'institut :

- **Progression**
- **Initiative**
- **autonomie**
- **réflexivité**
- **responsabilisation**

Afin de répondre à ces principes :

- Développement de la créativité et de la faculté d'adaptation de l'élève ambulancier en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé.
- Réflexion sur un projet professionnel en fonction des aspirations de l'élève et du projet pédagogique de l'école.
- Cohérence entre les objectifs de formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles.
- Suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève.
- Actualisation régulière du programme de formation au terme de la première session de formation avec le programme de 2006.

Développement d'une stratégie de communication interne avec les élèves

- Le secrétariat est accessible à tous en cas de besoin.(24h/24h : mail et répondeur si besoin)
- Des tableaux d'affichage sont à la disposition des élèves à proximité de leur salle de cours et dans le couloir du secrétariat. Ils nous servent de trait d'union entre l'équipe et les élèves.
- Des délégués des élèves, élus en début de session, font le lien entre le secrétariat l'équipe et les collègues de promotion, 2 fois par jour.
- **Chaque élève a un formateur référent dont les rencontres sont formalisées (contrat de suivi et de collaboration)** dans le cadre du suivi pédagogique, mais également à la demande, en fonction des besoins, par l'un ou l'autre, ou sur demande de la direction.
- Le règlement intérieur, signé et approuvé en amont de la rentrée par chacun des élèves, est redonné le 1^{er} jour par la Directrice de l'Institut de Formation qui est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont elle a la charge.
- Création d'un site intranet « *campus* » Sites des écoles et instituts du CHRU); permettant de véhiculer des informations mises à jour, de télécharger les dossiers d'inscription pour les postulants, de mettre en ligne les résultats de concours ou examens.
- Mise en lien (sécurisée) de l'ensemble des supports pédagogiques pour les élèves en formation, avec mise à disposition, d'ordinateurs et d'imprimantes.

4.3. ORGANISATION GENERALE

Cursus par alternance

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

BACHELIER= dispensé épreuve écrite

Auxiliaire depuis plus d'un an en continu = dispensé épreuve orale d'admission, bachelier – auxiliaire = entrée directe mais entretien avec la directrice

La formation comporte 630 heures se déroulerait **du 25 janvier 2018 au 29 octobre 2018** (455 h enseignement théorique et pratique en institut et 1 75 h clinique en stage) en y incluant les périodes en entreprise.

Cette formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession d'ambulancier en milieu hospitalier, extrahospitalier ou privé.

L'enseignement en institut comprend huit modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

- **Temps en entreprise** : 2 semaines/mois de janvier à juin et du 01 septembre au 29 octobre.
Les élèves seront entièrement libérés pendant la période du 25 juin au 31 aout.
- **Temps en stage** : dans leur entreprise

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle.

Ces stages s'effectuent en milieu hospitalier et dans des entreprises privées bénéficiant d'un encadrement adapté.

Des grilles de suivi en stage ont été établies dans certaines structures (Urgences-Smur CHRU Nancy) en partenariat avec équipe ambulancière SMUR

Chaque stage a des objectifs définis par convention entre l'école et les partenaires.

Chaque référent pédagogique supervise la réalisation des objectifs conventionnels et personnels sur chaque terrain de stage et évalue les stagiaires. Les élèves sont invités à chaque stage à formuler des objectifs personnels qui feront l'objet d'un compte rendu au retour de stage, et d'un atelier « retour de stage » axé sur la **réflexivité et l'interaction**

- **Temps école (enseignements pratiques et théoriques)**

L'enseignement en institut comprend huit modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuel

1. Entièrement sur l'institut régional de formation des ambulanciers de Nancy **2 semaines /mois**

Permettant d'utiliser et d'optimiser la structure, les matériels existants sans surcout.

La compétence et l'expertise des formateurs de pédagogie et de connaissance du métier d'ambulancier

Une salle de cours de 60 places sera mise à disposition (salle 301) ;

4 salles de TP seront à planifier et à organiser avec la promotion du cursus « standard ».

Des rencontres entre ces 2 dispositifs (alternance et standard) seront envisagées pour optimiser et enrichir les échanges, travailler sur la **collaboration entre professionnels.**

Pour la formation d'**AFGSU** : **cet enseignement de niveau 2 de 3 jours est inclus dans le module1), se fera au niveau de l'hôpital virtuel lorrain, à la fac de médecine CESU 54** (Madame LARDIN, Directrice IRFA NANCY est également Directrice technique CESU 54 pour 50%)

Autre point intéressant : chaque formateur permanent de l'IRFA est également formateur GSU et ne génère donc pas de cout supplémentaire pour assurer ces sessions.

Une dispense pourra être accordée si attestation encore valide (4 ans). Seule une remise à niveau de 1 jour pourra être réalisée-

Unité de Formation	Enseignement théorique	Stages cliniques
Module 1	3 Semaines	2 Semaines Services d'urgence SAMU ou SMUR Réanimation, soins continus, soins intensifs
Module 2	2 Semaines	1 Semaine Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle, médecine, chirurgie)
Module 3	1 Semaine	
Module 4	2 Semaines	1 Semaine Entreprise de transport sanitaire
Module 5	2 Semaines	
Module 6	1 Semaine	1 Semaine Entreprise de transport sanitaire
Module 7	1 Semaine	
Module 8	1 Semaine	
TOTAL	13 Semaines	5 Semaines

5. Les objectifs généraux et opérationnels.

En fin de formation, l'élève doit être capable de :

- Prendre en charge une personne en fonction de son âge, de sa pathologie et de son entourage.
- Définir le rôle et la responsabilité de l'ambulancier dans la chaîne de soins.
- Développer l'approche psychologique, comportementale et sociale des ambulanciers.
- Identifier les besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain suivant son âge et sa pathologie.
- Participer à la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe médicale.
- Apprendre l'utilisation, la surveillance et le fonctionnement de l'appareillage des patients dans les limites réglementaires définies, enseignées par l'école.
- Prodiguer les soins d'urgence.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins.
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène.
- Soutenir psychologiquement le patient et son entourage.
- Améliorer la relation avec le patient et sa famille.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation et d'encadrement éventuel d'autres élèves ou étudiants.

6. Dispositif d'apprentissage

Afin donc de répondre à ces principes et atteindre ces objectifs, l'équipe pédagogique a identifié comme indispensables différentes capacités pour l'élève qui sont :

- La capacité à entrer dans un processus de questionnement personnel en regard de ses valeurs, de ses représentations des situations vécues et de ses représentations de la profession.
 - La capacité à développer un savoir, un savoir-faire, un savoir être ainsi qu'un savoir devenir.
 - La capacité à discerner les liens à faire entre l'observation d'une situation de soins et les savoirs acquis.
 - La capacité à déduire le comportement professionnel à adopter suite à l'analyse d'une situation de soins.
- ✓ Le processus de formation est centré sur la personne, l'adulte en formation.
 - ✓ Le suivi est individuel et personnalisé – **reste à définir le suivi sur le terrain**
 - ✓ Chaque élève bénéficiera d'un entretien et d'un bilan en cours de formation ainsi que des soutiens supplémentaires si besoin. Ces calendriers sont déterminés en concertation avec l'élève.

7. L'évaluation

7.1 Evaluation des modules du diplôme d'état des ambulanciers en fin de session de l'ensemble des modules, sous forme de cas cliniques pour favoriser l'émergence de l'analyse et de la réflexivité, mais également pour permettre une prise en charge globale des patients et professionnaliser davantage les élèves.

(Date Diplôme état

session principale

session rattrapage

Les feuilles d'évaluation ont été élaborées au sein des équipes pour objectiver davantage les grilles actuelles à partir de critères et d'indicateurs précis, pour répondre au mieux au référentiel de formation et dans soucis d'équité. (cf. annexes).

Les modules sont donc dispensés de façon transversale et ce dans l'objectif de prendre en soins le patient de façon globale et dans toutes ses dimensions

7.2. Evaluation des stages cliniques

- ✓ à chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base des supports d'évaluation prévus.
- ✓ pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeurs définies dans la grille d'évaluation.
- ✓ -au terme des quatre stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.
- ✓ -chaque compétence est validée si l'élève ambulancier obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

8. Evaluation de la qualité de la formation.

8.1. Evaluation auprès des élèves.

- Evaluation hebdomadaire de l'acquisition des points principaux sous forme de contrôle écrit rapide formatif. (Favorisant un apprentissage régulier des principales notions)
- Evaluation du degré de satisfaction des élèves en fin de session de formation.
- Auprès des nouveaux diplômés au terme d'une année d'exercice. (Sous forme de questionnaire)

8.2. Evaluation auprès des professionnels

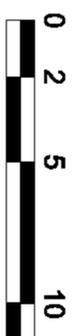
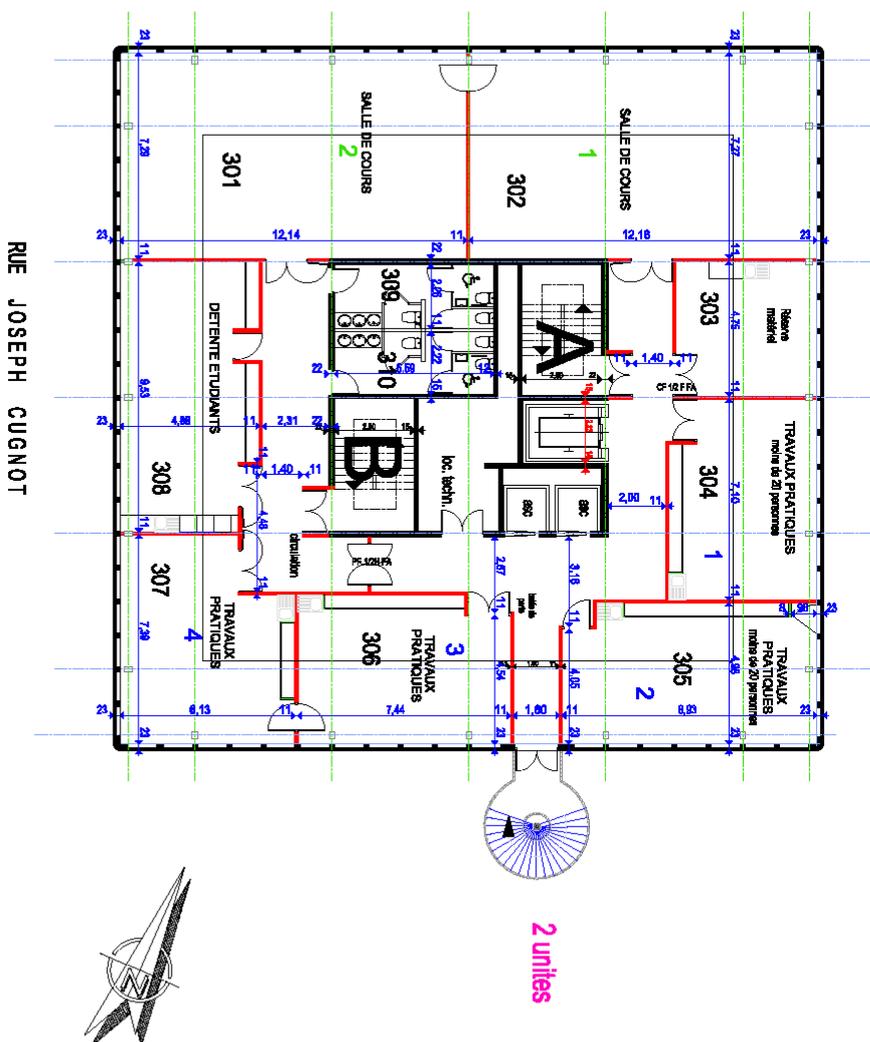
- Adéquation de la formation aux exigences professionnelles. Questionnaire à l'issue des deux premières sessions de formation auprès des employeurs.

Ce questionnaire permettra également à l'Institut de s'adapter aux probables évolutions à venir de l'exercice professionnel.

ANNEXES

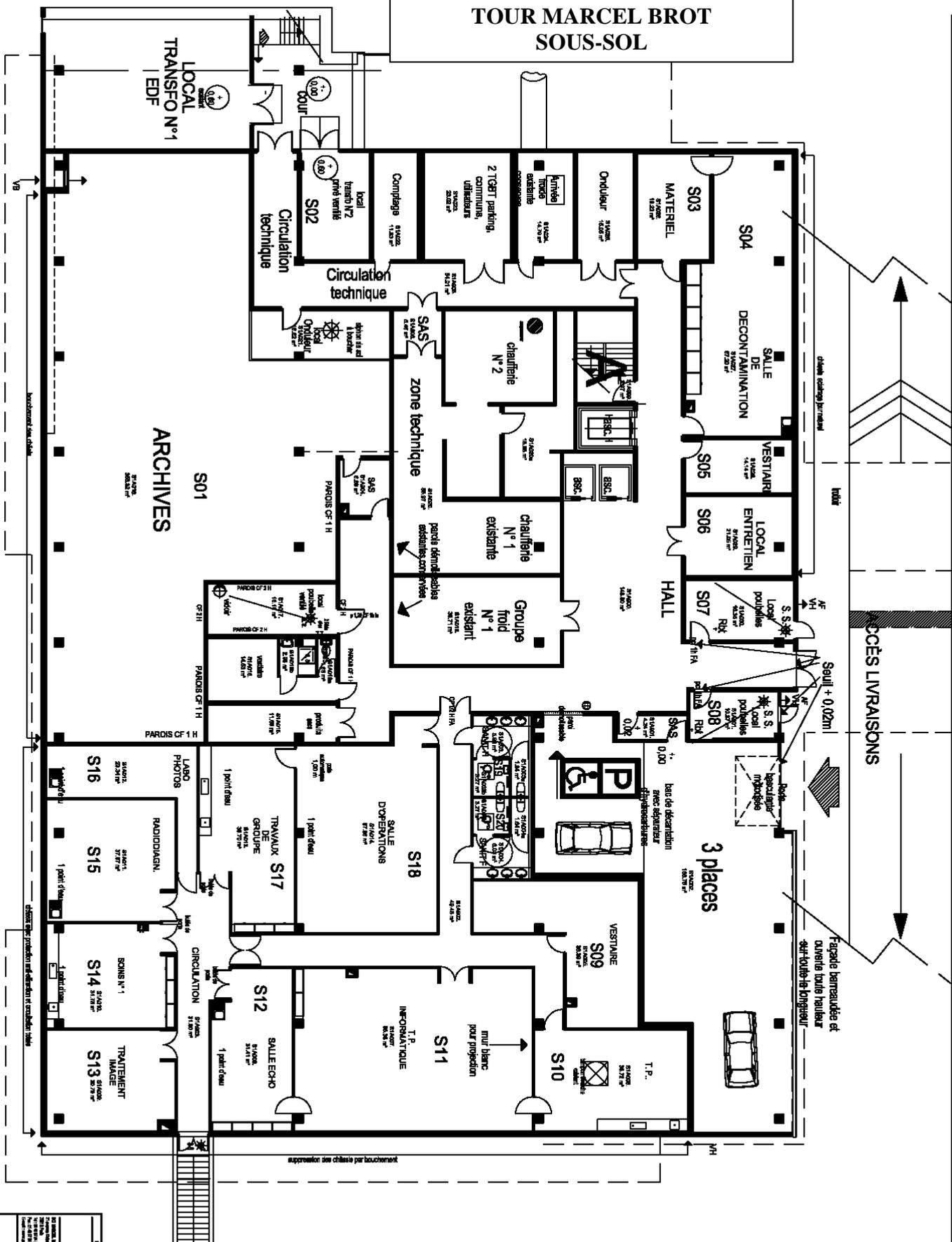
1. PLANNING FORMATION CURSUS PAR ALTERNANCE

PLAN
IRFA – CHRU NANCY
TOUR MARCEL BROT
3^{ème} ETAGE



ACHETÉ PAR CHRU NANCY		ACHETÉ PAR CHRU NANCY	
DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE 3^{ème} Étage		DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE 3^{ème} Étage	
N° de l'ouvrage 52		N° de l'ouvrage 52	
N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage		N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage	
N° de l'ouvrage PERMIS		N° de l'ouvrage PERMIS	
N° de l'ouvrage 52		N° de l'ouvrage 52	
N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage		N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage	
N° de l'ouvrage PERMIS		N° de l'ouvrage PERMIS	
N° de l'ouvrage 52		N° de l'ouvrage 52	
N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage		N° de l'ouvrage 3^{ème} Étage	
N° de l'ouvrage PERMIS		N° de l'ouvrage PERMIS	

IRFA - CHRU NANCY TOUR MARCEL BROT SOUS-SOL



ACCÈS LIVRAISONS

Façade barreaudée et ouverte toute hauteur sur l'axe de circulation

3 places

HALL

LOCAL ENTRETEN

SALLE DE DECONTAMINATION

MATERIEL

Onduleur

2 TGBT parking, communs, utilitaires

Compagne

Circulation technique

Circulation technique

LOCAL TRANSFO N°1 EDF

ARCHIVES

S01

Groupe froid N°1 existant

chauffage N°1 existante

chauffage N°2

zone technique

Circulation technique

SALLE D'OPERATIONS

T.P. INSPIRATORIQUE

SALLE ECHO

TRAITEMENT MARIAGE

S013

S014

S015

S016

S017

S018

S019

S020

S021

S022

S023

S024

S025

S026

S027

S028

S029

S030

S031

S032

S033

S034

S035

S036

S037

S038

S039

S040

S041

S042

S043

S044

S045

S046

S047

S048

S049

S050

S051

S052

S053

S054

S055

S056

S057

S058

S059

S060

S061

S062

S063

S064

S065

S066

S067

S068

S069

S070

S071

S072

S073

S074

S075

S076

S077

S078

S079

S080

S081

S082

S083

S084

S085

S086

S087

S088

S089

S090

S091

S092

S093

S094

S095

S096

S097

S098

S099

S100

S101

S102

S103

S104

S105

S106

S107

S108

S109

S110

S111

S112

S113

S114

S115

S116

S117

S118

S119

S120

S121

S122

S123

S124

S125

S126

S127

S128

S129

S130

S131

S132

S133

S134

S135

S136

S137

S138

S139

S140

S141

S142

S143

S144

S145

S146

S147

S148

S149

S150

S151

S152

S153

S154

S155

S156

S157

S158

S159

S160

S161

S162

S163

S164

S165

S166

S167

S168

S169

S170

S171

S172

S173

S174

S175

S176

S177

S178

S179

S180

S181

S182

S183

S184

S185

S186

S187

S188

S189

S190

S191

S192

S193

S194

S195

S196

S197

S198

S199

S200

S201

S202

S203

S204

S205

S206

S207

S208

S209

S210

S211

S212

S213

S214

S215

S216

S217

S218

S219

S220

S221

S222

S223

S224

S225

S226

S227

S228

S229

S230

S231

S232

S233

S234

S235

S236

S237

S238

S239

S240

S241

S242

S243

S244

S245

S246

S247

S248

S249

S250

S251

S252

S253

S254

S255

S256

S257

S258

S259

S260

S261

S262

S263

S264

S265

S266

BUDGET PREVISIONNEL

RECETTES :

- Droits d'inscription au concours

70 €

- Frais de scolarité à acquitter par année

Personnes ayant un lien juridique avec un employeur :

- **4750 € (incluant les 184€ de droits d'inscription à la scolarité (tarif ministériel))**

12 = 57 000

20 = 95 000

COUT	EPINAL	NANCY
Semaine 19-23 /02	AFGSU (12P) 21H 3 300€ (7 000€ si 20 apprenants) COURS 25€ x 14H.....350€ SALLE 70€ x 2 j.....140€ TOTAL 3790 € ou 7 490 € si 20	0 IRFA 0, INT EXT 350 € 0
SEMAINE 19-23/03	COURS 25 €x35 H.....875 € SALLE 70 € X 5 J350 € TOTAL 1225 €	INTERVENANTS EXT 350 €
SEMAINE 15-20/04	COURS 25 €x35 H.....875 € SALLE 70 € X 5 J350 € TOTAL 1225 €	INTERVENANTS EXT 350 €
SEMAINE 22-25/05	COURS 25 €x35 H.....875 € SALLE 70 € X 5J350 € TOTAL 1225 €	INTERVENANTS EXT 700 €
SEMAINE 15-19/10	COURS 25 €x35 H.....875 € SALLE 70 € X 5 J350 € TOTAL 1225 € TOTAL 8990€ pour 12 élèves 12 690 € pour 20 élèves	INTERVENANTS EXT 350 € TOTAL 2450 € (de 12 à 20 élèves)
BESOINS DE FONCTIONNEMENT	1 POSTE FORMATEUR PERMANENT (suivi sur terrain + coordination équipe Epinal) 30% SECRETARIAT	1 POSTE FORMATEUR PERMANENT (suivi sur terrain +cours) 30% SECRETARIAT

A rajouter : achat consommables et amortissement matériel

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, SOCIETE HOSPITALIERE D'ASSURANCES MUTUELLES,
18 Rue Edouard Rochet – 69372 LYON CEDEX 08

Certifions que notre Sociétaire, le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANCY CEDEX est titulaire auprès de notre société, d'un contrat d'assurance Responsabilité Hospitalière n°153441 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir à l'égard des tiers, du fait de son activité d'Etablissement de santé et notamment dans le cadre de la procédure d'agrément des activités spécifiques des instituts de formations suivantes :

- de l'IRFA

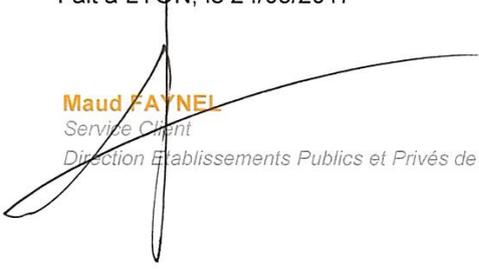
et garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par les élèves paramédicaux du fait ou à l'occasion des études et des stages qu'ils effectuent (sauf faute détachable des fonctions),

sous réserve des montants de garantie spécifiques à certains dommages, mentionnés aux conditions particulières.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**.

Elle est délivrée pour servir ce que de droit, et ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 24/08/2017


Maud FAYNEL
Service Client
Direction Etablissements Publics et Privés de Santé



**Pôle Ressources Internes
Direction de la Prévention, la Sécurité
et la Sûreté des Espaces Publics**

Nancy, le - 1 AOUT 2014

Service Sécurité

☎ : 03.83.85.32.08 ou 32.42
☎ : 03.83.85.32.85
Affaire suivie par : Anne-Marie MAITRE

N/Réf. : SM/N°14015562

Le Maire de la Ville à :

CHU
Monsieur le Directeur
29 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
54000 NANCY

Recommandé avec AR

Objet : Visite périodique du 8 juillet 2014 – Tour Marcel Brot 1 rue J. Cugnot Nancy

Monsieur le Directeur,

Suite à la visite de sécurité citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le procès-verbal établi par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement.

Dans le respect de l'article R 123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, et restant entendu que toutes les prescriptions énoncées par la Commission doivent être suivies d'effet, j'émet un avis favorable à la poursuite des activités de votre établissement.

Documents à adresser au service Sécurité de la ville de Nancy :

Partie Commune

- * Lettre de levée des observations mentionnées dans les rapports de vérifications ascenseur et colonnes sèches.

Partie CHU

- * Attestation de contrôle du groupe électrogène
- * Attestation de bon fonctionnement de l'essai détection et d'alarme incendie, de désenfumage et des portes de regroupement
- * lettre de levée des observations mentionnées dans le rapport de vérification électrique 2014



Toute correspondance sera à adresser à

Monsieur le Maire de la Ville de Nancy

Place Stanislas - C.O. n°1 - 54035 Nancy Cedex

téléphone 03 83 85 30 00 - fax 03 83 85 30 30

www.nancy.fr

CURRICULUM VITAE

Sabine LARDIN

26 avenue de la ronce

54425 PULNOY

☎ 06 15 43 86 92

sabine.georges-lardin@orange.fr

s.lardin@chru-nancy.fr

Née le 07 avril 1964

À CHAUMONT (52)

2 enfants (21-27)

FORMATIONS SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Année universitaire 2015/2016 : - Faculté de médecine – NANCY (54) - UL

Année universitaire 2011/2012 : Faculté lettres et sciences humaines- UL -Nancy 2

Année universitaire 2001/2002 : Faculté de médecine - Université Henri POINCARÉ-- NANCY (54)

Septembre 1993 : Institut de formation cadre de santé, CHU -Hôpitaux de Brabois, NANCY (54)

Septembre 1983 : Institut de formation en soins infirmiers, CHG, CHAUMONT (52)

DIPLÔMES et TITRES

- **Diplôme Universitaire « Simulation en santé et pédagogie médicale »**- Mention très bien- Faculté de médecine – CUESIM NANCY - Février 2015
- **Cadre Supérieur de Santé** (validation Concours sur titre)- Septembre 2014
- **Agrément de Directeur d'institut de formations paramédicales**
(cf. arrêté du 14 mars 2016- Président conseil Régional alsace- Champagne Ardenne- Lorraine- inscrit au registre des actes de la région lorraine)- Avis favorable Directeur Général ARS - 19/11/2012
- **Master 2 sciences humaines et sociales, mention sciences de l'éducation, spécialité « apprentissage et médiation »**- Mention bien - 22/12/2013
- **Diplôme de Formateur GSU (gestes et soins d'urgence)**
Centre d'enseignement des soins d'urgence 54 – CHU Nancy- 24/01/08
- **Diplôme de Formateur NRBC (nucléaire, radiologique, Chimique, bactériologique)** - Centre d'enseignement des soins d'urgence 54 – CHU Nancy- 15 et 16/05/07
- **Diplôme Universitaire « Étude et prise en charge de la douleur »**,
Université Henri POINCARÉ- NANCY (54), Faculté de médecine - 24/06/2002
- Certificat de formation à la **communication interpersonnelle et organisationnelle** - 21 février 2001
- **Certificat Cadre Infirmier** - Juin 1994
- **Diplôme d'Etat d'Infirmière** - Juin 1986
- **Baccalauréat F8** - « technicien en Sciences Médico-sociales » - Juin 1983

▪ **16 Aout 2012** :

DIRECTRICE INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES AMBULANCIERS- CHU Nancy- Pôle ressources humaines et affaires sociales

DIRECTRICE TECHNIQUE CENTRE ENSEIGNEMENT DES SOINS D'URGENCE (CESU 54) - CHU Nancy- Pôle URM

- **septembre 2014** : NOMINATION CADRE SUPERIEUR DE SANTE

▪ **1^{er} septembre 2005** :

CADRE DE SANTE ENSEIGNANT

Institut de formation en soins infirmiers – CPN LAXOU

▪ **octobre 2004** :

CADRE DE SANTE – services Accueil et Urgences- CHU NANCY

Management : 42 IDE, 24 AS, 19 ASH, 6 agents administratifs.

Groupes travail avec société EIM (**Européen Institute of management**) : accueil, communication, logistique, procédures.

Projets réalisés : cycles de travail, organisation filière tri et consultation médicale avancée, hémovigilance, gestion informatique « interventionnelle » avec services technique (service pilote)

▪ **octobre 2001** :

CADRE DE SANTE – médecine H – CHU NANCY

Management : 12 IDE, 12 AS, 6 ASH.

Projets réalisés : 35H, cycles de travail, référente paramédicale plan blanc (fiches réflexes), accueil et encadrement nouveaux agents, fiches pratiques interventions en endoscopie digestive, service pilote/ collaboration unité mobile alcoologie.

▪ **juillet 1994** :

CADRE DE SANTE – service arthroscopie, traumatologie, et orthopédique de l'appareil locomoteur- hôpital central- CHU NANCY

Management : 12 IDE, 12 AS, 6 ASH.

Projets réalisés : sectorisation, transmissions orales au lit patient, S.I.I.P.S., procédures et encadrements étudiants, **contrats assurance qualité** « douleur post-opératoires » (co-animatrice et coordinatrice)...

▪ **Mars à septembre 1993** :

INFIRMIERE – service orthopédie septique, ORL, Odontologie, ophtalmologie – CHG CHAUMONT

Année préparatoire IFCS

▪ **Juillet 1986 à mars 1993** :

INFIRMIERE – service de réanimation polyvalente (médicale et chirurgicale) / SAMU urgences pré-hospitalière, responsable ambulance (conduite, gestion du matériel, entretien) – **CHG CHAUMONT**

Projets réalisés : IDE référente (encadrement étudiant), travail préparatoire IFCS « réorganisation et aménagement des horaires en fonction des charges de travail et des besoins en effectifs (avec méthode S.I.I.P.S.)

TRAVAUX

- **Construction et mise en place session de formation**
- **Construction et mise en place session de formation « formateurs en GSU** : 16 jours « UE 1.1 pédagogie appliquée aux gestes et soins d'urgence »- « UE 1.2 évaluation, retour sur expériences »- « encadrement et tutorat » CESU 54 CESU 54- mars 2014
- **Mémoire master 2** : « Quelle place pour le binôme motivation-autonomie dans le cadre du nouveau référentiel de formation infirmière conduisant au diplôme d'état »
- **Référentiel compétences aux Urgences** :
Cadres Santé et IDE (CHU NANCY, Gentilly, Clinique de Traumatologie, CH Lunéville, CH Pont à Mousson, CH Toul) - **Septembre 2008**
- **Référentiel de compétences**, (commun aux 17 IFSI, à l'école de kinésithérapeutes, et aux 2 écoles de sages-femmes de la région Lorraine)
« **VEILLE SANITAIRE, ALERTE ET GESTION DE CRISE- participation des étudiants** » - DRASS DE LORRAINE - Juin 2007

PUBLICATIONS ET CONGRES

- Comité de rédaction et de relecture livre « **mémento AFGSU 2 – les métiers de la santé** » Editions FOUCHER- **publication mai 2016**
- Comité de relecture « **ambulanciers pro-mémo LES REGLES D'HYGIENE** » Editions FOUCHER – **publication janvier 2016**
- **Organisation journée régionale** des CESU lorrains- NANCY
« Innovations pédagogiques et motivation » - Conférences et organisation ateliers - 12 OCTOBRE 2013
- **Journée portes ouvertes IRFA** - à l'intention des 190 chefs d'entreprises sanitaires terrestres des départements 54- 55- 57- 88
Conférences et organisation ateliers - 20 OCTOBRE 2014
- Remise du **5^{ème} prix concours national MNH / IFSI**
Journées nationales du C.E.F.I.E.C.- institut Pasteur PARIS - 26 mai 2011
- **Communication par poster** : « Communication du savoir infirmier, Évolution technologique au service de la pédagogie »
Congrès international francophone infirmier (SIDIEFF) - MARRAKECH:
07/06/2009 au 11/06/2009
- Remise du **2^{ème} prix concours national MNH / IFSI**
60 èmes journées nationales du C.E.F.I.E.C.- PARIS - 11 mai 2007
- **Communication orale** : « Santé, précarité et accès aux soins » Salon infirmier 2007- PARIS -17 octobre 2007
- **Publication de deux articles** (revue professionnelle) - Janvier 1998
1- « douleur aigue post-opératoire et PCA : du consensus à l'évaluation d'une formation », Objectifs soins, n° 60, pages 33-36
2- « douleur aigue post-opératoire et PCA : rôle propre infirmier », Objectif soins n°60, pages 36-39

AUTRES :

Avril 2014 à ce jour : Membre de l'équipe dédiée opérationnelle NRBC du CHRU de Nancy

2013 à ce jour : Membre de l'ANCESU (association nationale des CESU)

2013 à ce jour : Membre de l'AFASH (Association Française des Ambulanciers Smur et Hospitaliers).

2011 à ce jour : Directeur mémoire étudiant(e) cadre (IFCS CHU NANCY, partenariat avec IAE université Paul Verlaine de Metz)

VAROQUI Claude, Luc, Roger

Né le 22 janvier 1958 à Longeville les Metz (57).
Nationalité Française.

1. QUALIFICATION :

- Docteur en Médecine. Médecine NANCY I. (20/03/89)
- Capacité d'Aide Médicale Urgente. Médecine NANCY I. (1991)
- Certificat Universitaire de Réanimation Médicale. Médecine Strasbourg. (1993)
- Capacité de Médecine de Catastrophe. Médecine NANCY I (1990)
- Diplôme Universitaire de Médecine Judiciaire, de Toxicologie, et de formation permanente en Ethique et Droit Médicaux. Faza Médecine NANCY I (09/10/95)
- Hyperbariste Médical. Ministère du Travail de l'emploi et de la formation continue. (15/02/93)
- Diplôme d'Université de Sédation Analgésie et Anesthésie en préhospitalier (23/07/1999)

2. AFFECTATION ACTUELLE :

Praticien hospitalier au SAMU 54 depuis le 01/01/96

Co-fondateur et membre actif CUEsim, faculté de médecine

Directeur Médical du Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence (CESU 54) du CHU de Nancy depuis le 01/12/2004

Directeur Médical de l'Ecole Régionale d'Ambulanciers du CHU de Nancy depuis le 01/12/2004
puis Conseiller Scientifique de l'Institut Régional de Formation des Ambulanciers au 01/01/2007

4. Autres titres

Membre du Collège Lorrain de Médecine d'Urgence (COLMU)

Membre de l'Association Nationale des Centres d'Enseignement de Soins d'Urgence (ANCESU)

FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT		
Formation continue des médecins du SMUR 54	SAMU 54 CHRN Nancy	01/04/89 -- > à ce jour
Certificat Capacité Ambulancier et Diplôme d'Ambulancier	Ecole Régionale d'Ambulancier Nancy Institut Régional des Ambulanciers	depuis 1983 -- > à ce jour
Institut de Formation en Soins Infirmiers	I.F.S.I.N. C.H.R. Nancy et Laxou	depuis 1993 -- > à ce jour

Capacité d'Aide Médicale Urgente	Faculté de Médecine de Nancy	depuis 1993 -- > à ce jour
Capacité de Médecine de Catastrophe	Faculté de Médecine de Nancy	depuis 1993 -- > à ce jour
Séminaire de Médecine d'Urgence (DCEM4)	Faculté de Médecine de Nancy	depuis 2004 -- > à ce jour
Secourisme CFAPSE; CFAPSR Equipier VSAB; VRM	Centre départemental d'Instruction du S.D.I.S. Tomblaine	depuis 1989 à 1996
Jury MNPS Education Nationale Jury BNSSA	Préfecture de Meurthe et Moselle	de 1989 à ce jour
Formateur aux risques NRBC	CESU 54	2006
Formateur de formateurs AFGSU	CESU 54	2006

3. FONCTIONS EXERCEES PRECEDEMMENT:

NATURE DES FONCTIONS	LIEU D'EXERCICE	DATE
Médecin Coordonnateur SAMU 54 (Attaché)	Service Départemental d'Incendie et de Secours Meurthe et Moselle	01/04/89 au 31/12/1995
Médecin régulateur SAMU centre 15 (Attaché)	SAMU 54 CHRN Nancy	01/04/89 au 31/12/1995
Médecin Attaché	Service de réanimation médicale polyvalente	depuis 1987 au 31/12/1995
Médecin Senior	S.A.U. du C. H. R. Nancy	depuis 1993 au 31/12/1995
Médecin vacataire	Unité de Médecine Hyperbare de Nancy	depuis 1995 au 31/12/1995

Annexe 6 (destiné à l'ensemble des chefs d'entreprise de transport sanitaire du département VOSGIEN)

MAIL 04 :07 :2017

De : LARDIN Sabine <s.lardin@chru-nancy.fr>
Envoyé : mardi 4 juillet 2017 09:06:54
Objet : PROJET ALTERNANCE - IRFA NANCY

Mesdames, Messieurs les chefs d'entreprise de transports sanitaires,

Nous avons été sollicité par le conseil Régional Grand EST qui a été alerté par la Chambre Nationale des Services d'Ambulances quant à la problématique récurrente du recrutement de DEA sur le territoire VOSGIEN.

Fort de ce constat, le CR souhaite répondre à vos attentes en proposant l'ouverture d'une session de 20 places « conjoncturelles » par voie d'alternance sur EPINAL pour 2018.

Conscient de ce besoin en compétences et de l'absence d'appareil de formation sur votre territoire, L'IRFA de NANCY n'exclut pas la faisabilité quant à la possibilité de répondre à vos attentes.

Cependant soucieux d'être au plus juste de vos réalités professionnelles, de répondre concrètement et efficacement à vos attentes, et toujours dans cette volonté de recherche de qualité, d'échange et de collaboration, nous aimerions avoir, de votre part un retour.

- Seriez-vous intéressé par ce type de dispositif d'alternance sur 10 mois :
- Pour 2018 combien de personnes seraient impliquées dans votre entreprise :
- Quels sont actuellement vos critères permettant de retenir une candidature :
- Quelles sont vos attentes au regard d'un tel dispositif de formation :
- Quelles propositions auriez-vous envie de nous faire :
- Si une partie des enseignements théoriques et travaux pratiques se font en partie sur Epinal et en partie sur Nancy (pour bénéficier de la structure, du matériel et des outils pédagogiques de L'IRFA), est-ce que ce serait un frein pour vous ?
- Commentaires libres :

L'équipe et moi-même sommes prêts à vous rencontrer si vous souhaitez en discuter.

Je vous remercie sincèrement pour cette participation et cette collaboration riche et efficace.
Très bonne journée à vous
Bien cordialement